Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-242900835-20251201-B25_096-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Décision du Bureau Communautaire n° B25-096

Séance du lundi 1er décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre à dix-huit heures, le Bureau Communautaire s'est réuni en la salle du Cheval Blanc à Plourin-lès-Morlaix, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, Président.

Date de la convocation : le 25 novembre 2025
Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de membres présents : 27
Nombre de votants : 27

Étaient présents : Jean-Paul Vermot, Solange Creignou, Guy Pennec, Anne Catherine Lucas, Julien Kerguillec, Catherine Tréanton, Roger Héré, Christophe Micheau, François Girotto, Alban Le Roux, Marc Rousic, Brigitte Mel, Claude Poder, Nathalie Barnet, David Guyomar, Sébastien Marie, Pierre Le Goff, Yvon Laurans, Valérie Scattolin, Nicole Segalen-Hamon, Joseph Irrien, Hervé Saint-Jalm, Jean-René Péron, Francis Lebrault, Bernadette Auffret, Joëlle Huon, Gilles Créach.

Étaient absents excusés : François Hamon, Nathalie Bernard, Renaud de Clermont-Tonnerre, Hervé Cillard, Eric Cloarec, Gwénolé Guyomarc'h, Monique Nedellec, Anne-Marie Kerviel.

Attribution d'un Fonds de Concours « Modes Actifs » à la commune de Taulé

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n° 5 "Faciliter les déplacements et développer la multimodalité"

Rapporteur : Roger Héré

Dans le cadre du fonds de concours "Modes Actifs" approuvé par délibération n° D24-158 du Conseil de Communauté du 21 octobre 2024, la commune de Taulé a présenté le projet suivant à Morlaix Communauté :

Taulé : Aménagement de la rue de la Gare

Le montant de l'opération est estimé à 499 479,90 € HT, dont **172 593,45 €** sont dédiés à la réalisation d'aménagements cyclables et/ou piétons.

Le plan de financement du projet se présente comme suit :

Financeurs	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Etat (DETR 2025)	10,01 %	50 000 €
Etat (DSIL 2025)	12,01 %	60 000 €
Département (Pacte Finistère Volet 1 2025)	6,01 %	30 000 €
Département (Pacte Finistère Volet 2 2025)	10,01 %	50 000 €
Amende de Police 2025	2,00 €	10 000 €
Morlaix Communauté (Fonds de Concours de Coopération et de solidarité territoriale)	12,20 %	60 957 €
Morlaix Communauté (Fonds de Concours Modes Actifs)	**16,22 %**	**81 001,58 €**
Autofinancement	31,54 %	157 521,32 €
TOTAL	**100 %**	**499 479,90 €**

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-242900835-20251201-B25_096-DE

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet :
Date de début des travaux : septembre 2025
Date de fin des Travaux : janvier 2026

Montant des dépenses éligibles au fonds de concours : 172 593,45 € HT
Le montant du fonds de concours, qui ne peut excéder 50% du reste à charge de la commune, est calculé sur le montant total HT de l'opération, déduction faite des subventions obtenues pour le financement du projet, et dans la limite du droit de tirage pour la commune de Taulé (81 001,58 €) défini par la délibération n° D24-158 du Conseil de Communauté du 21 octobre 2024.

Le fonds de concours en résultant pour cette opération s'établit à 81 001,58 €.

Montant total restant pour la commune dans le cadre du fonds de concours Modes Actifs après cette opération : 0 €

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement – Habitat – Mobilités – Mer et littoral du 12 novembre 2025 ;

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- **d'approuver la demande déposée par la commune de Taulé,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention financière d'attribution pour ce projet.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Bureau : adopté à l'unanimité.

Le Président
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté
BAIE DE MORLAIX